



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE CONVOCAATION

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Association : Association Sportive Fleury les Aubrais Saran Tir à l'arc ou ASFAS Tir à l'arc

Date : Samedi 1^{er} Février 2025

Lieu : Complexe sportif de la Forêt – Allée de l'orée de la Forêt – 45770 Saran

Cher.ère Adhérent.e,

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale annuelle de notre association se tiendra le Samedi 1^{er} Février 2025, à 18h00.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

1. Rapport moral du Président
2. Distinction aux archers ayant fait un podium au CF
3. Rapport financier du Trésorier
4. Rapport des vérificateurs aux comptes
5. Approbation des comptes de l'exercice clos 2024
6. Présentation du budget 2025 et vote de la part Club pour la saison 2026
7. Approbation du budget 2025
8. Désignation des vérificateurs aux comptes 2025
9. Election du nouveau Conseil d'Administration
10. Modification / Uniformisation du Nom de l'Association et modification des statuts
11. Modification / Uniformisation du Siège social de l'Association et modification des statuts
12. Création de commissions : Evènementiel / Récompenses / Matériel
13. Questions diverses

Je vous rappelle que, conformément aux statuts de l'Association :

- Tout membre de l'Association peut assister à l'Assemblée Générale
- Seuls les membres actifs âgé de seize ans au moins au jour de l'Assemblée Générale, ayant adhéré à l'Association depuis plus de six mois, à jour de leurs cotisations et titulaires de la licence fédérale en cours de validité peuvent prendre part au vote.
- Pour la validité des délibérations, au moins un quart des membres actifs doit être présent ou représenté
- Les délibérations sont prises à la majorité relative des membres

Votre présence à cette assemblée est nécessaire.

Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 9.8 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration qui vous permettra de vous faire représenter par un adhérent de votre choix.

ASFAS Tir à l'arc



secretariat@fleury-saran-tiralarc.com



fleury-saran-tiralarc.com



Complexe sportif de la Forêt, allée de l'orée de la Forêt - 45770 SARAN



Les membres du Conseil d'Administration, nommés par l'Assemblée Générale, tiendront une première réunion à l'issue de cette assemblée, pour procéder à la désignation des membres du bureau : président, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier et trésorier adjoint.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, cher.ère Adhérent.e, l'expression de mes cordiales salutations.

Philippe MARESCHAL
Président,
Le 21/12/2024

P.J : Pouvoir, Candidature

